

Caisse privée Panier dividende (Fermé aux nouvelles souscriptions)

Objectif de placement

Le style valeur est favorisé dans la gestion de la Caisse privée Panier dividendes (la « Caisse privée »), privilégiant ainsi les compagnies de qualité ayant perdu temporairement la faveur des investisseurs. Le gestionnaire de portefeuille recherchera également des compagnies distribuant un taux de dividendes supérieur à la moyenne (supérieur à l'indice S&P/TSX revenu d'action). Minimiser la volatilité grâce à une bonne diversification sectorielle demeure aussi une priorité. L'emphasis sera mise sur un bilan solide, une couverture adéquate du dividende et l'historique du paiement du dividende. Votre conseiller en placement peut vous remettre la politique de placement complète.

Détails du fonds :

Horizon de placement

Moins d'un an	Au moins un an	Au moins trois ans	Au moins cinq ans
---------------	----------------	--------------------	--------------------------

Volatilité du fonds

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevée	Elevée
--------	----------------	--------------	----------------	--------

Investissement minimum initial : 5 000 \$
 Investissements subséquents : 500 \$
 Fréquence de distribution : -
 Prix par part : 18,22 \$
 Date de création : 14 janvier 2011
 Indice de référence : S&P/TSX revenu d'action
 Gestionnaire de portefeuille : Corporation Fiera Capital

Frais de gestion :

-

Combien cette Caisse privée coûte-t-elle?

Investissement

de \$1 à \$100,000 - 1.80%
 de \$100,000.01 à \$250,000 - 1.75%
 de \$250,000.01 à \$500,000 - 1.55%
 de \$500,000.01 à \$1,000,000 - 1.30%
 \$1,000,000.01 et plus - 1.05%

Codes de fonds disponibles :

Série O NBC4004
 Série T NBC4104

Répartition du portefeuille (% de l'actif net)



● Actions canadiennes 99,06 %
 ● Espèces et équivalents 0,94 %

Principaux titres

	%
Banque Royale du Canada	5,83
National Bank of Canada	5,81
Banque de Montréal	5,17
TMX Group Ltd	4,99
Metro Inc	4,91
Constellation Software Inc	4,76
Dollarama Inc	4,71
Fortis Inc	4,54
iA Financial Corp Inc	4,34
Loblaw Cos Ltd	4,26

Répartition sectorielle

	%
Services financiers	39,42
Services aux consommateurs	19,26
Services industriels	9,83
Énergie	7,71
Télécommunications	7,36
Services publics	6,56
Technologie	4,76
Biens industriels	4,16
Espèces et quasi-espèces	0,94

Rendements par année civile (%)

AAJ	2024	2023	2022	2021	2020	2019
12,66	18,63	11,34	0,70	26,23	0,96	23,43

Rendements annualisés (%)

1 M	3 M	6 M	1 A	3 A	5 A	10 A	Créa.
-0,71	4,87	10,90	20,02	14,40	15,48	10,14	8,24

Qu'est-ce qu'une caisse privée?

Une Caisse privée est un fonds d'investissement privé. Vous recevez des parts de la Caisse privée en retour de votre investissement. La valeur de ces unités est établie en fonction des investissements composant la Caisse privée. Cette dernière est gérée par un gestionnaire de portefeuille professionnel sur une base discrétionnaire.

Contenu

L'univers de sélection sera limité aux titres de l'indice S&P/TSX revenu d'action. En général, la Caisse privée sera entièrement investie en actions. Cependant, la Caisse privée pourrait comprendre des liquidités si un titre est vendu avant d'être remplacé par un autre investissement. Tous les titres du portefeuille doivent générer des revenus de dividendes.

À qui s'adresse cet investissement?

À un investisseur qui :

- veut recevoir un revenu de dividendes
- souhaite ajouter une composante croissance à son portefeuille
- est disposé à tolérer un niveau de risque modéré.

Autres renseignements

Ce sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à l'entente de gestion discrétionnaire. Si vous désirez plus de détails, contactez votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale.

Question de fiscalité

De façon générale, vous devrez payer de l'impôt sur les gains et revenus générés par votre investissement. Le montant que vous devrez acquitter sera déterminé en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et du type de régime dans lequel se retrouve votre investissement, tel un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Il est à noter que si vous détenez votre investissement dans un compte non-enregistré, les distributions ou les gains réalisés devront être inclus dans votre revenu imposable, que ceux-ci soient versés, réinvestis ou courus.